

**PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU GECT EURODISTRICT PAMINA**

**Réunion du 20 avril 2021, visio-conférence**

**Délibération n°01/2021 - Administration générale : modalités techniques de la tenue de l'Assemblée en téléconférence**

L'Assemblée, sur proposition de son Président décide, en application de l'ordonnance n° 2020-1507 du 2 décembre 2020 :

- d'approuver les modalités d'organisation des réunions de l'Assemblée en téléconférence pendant la crise sanitaire, telles que définies en annexe à la présente délibération.

**ADOPTÉE**

\* \*  
\*

**Délibération n°02/2021 - Compte rendu de l'Assemblée du 24 novembre 2020**

L'Assemblée prend acte du compte rendu de la séance du 24 novembre 2020.

**ADOPTÉE**

\* \*  
\*

**Délibération n°03/2021 - GECT - Modification de la convention et des statuts : introduction de la visioconférence pour les séances de l'Assemblée et du Bureau.**

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- Approuve la modification de la convention et des statuts du GECT Eurodistrict PAMINA

**ADOPTÉE**

\* \*  
\*

**Délibération n°04/2021 - Points d'actualité : crise sanitaire et plan de relance européen (volet transfrontalier) : reconnaissance des bassins de vie transfrontalier (rapport oral)**

L'Assemblée, après en avoir délibéré :

- Prend connaissance des mesures prévues dans le cadre des plans de relance nationaux français et allemands, notamment l'intégration d'un volet transfrontalier ;
- Approuve la démarche qui consiste à tenir compte du bassin de vie transfrontalier dans le cadre des mesures différentes prises dans les trois territoires de l'eurodistrict pour lutter contre la crise sanitaire. Cette démarche mérite d'être poursuivie par le comité de coopération transfrontalier d'Aix-la-Chapelle. L'Eurodistrict PAMINA se rapprochera également des autres eurodistricts et sollicitera les autorités nationales à cet effet.

**ADOPTÉE**

\* \*  
\*

#### **Délibération n°05/2021 - Fonds européens 2021-2027 : Enjeux, opportunités et perspectives pour le GECT Eurodistrict PAMINA**

L'Assemblée, après en avoir délibéré prend acte des enjeux, opportunités et perspectives des fonds européens 2021-2027 pour le GECT Eurodistrict PAMINA.

**ADOPTÉE**

\* \*  
\*

#### **Délibération n°06/2021 - Alliance européenne pour les citoyens transfrontaliers – Adhésion et signature de la déclaration**

L'Assemblée, sur proposition de son Président :

- Décide d'adhérer à l'alliance citoyenne transfrontalière européenne ;
- Charge l'administration de procéder à l'adhésion en ligne ainsi qu'à la signature électronique de la déclaration de l'Alliance civique transfrontalière européenne "Les régions frontalières au cœur de l'Europe de demain".

**ADOPTÉE**

\* \*  
\*

#### **Délibération n°07/2021 - Plurilinguisme : Apprendre la langue du voisin**

L'Assemblée, sur proposition de son Président :

- Souligne l'importance du plurilinguisme pour la coopération transfrontalière dans l'espace PAMINA ;
- Décide de créer un groupe de travail sur la promotion du bilinguisme conformément à l'article 26 du règlement intérieur. Ce groupe sera animé par le directeur général des services. Les représentants de l'Assemblée peuvent également participer ;
- Décide de donner délégation au Bureau pour le suivi de cette thématique.

**ADOPTÉE**

\* \*  
\*

### **Délibération n°08/2021 - Administration générale : Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

Sur proposition du président, et après avis du comité technique réuni le 2 mars 2021 l'Assemblée :

- Décide de réviser les modalités de mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) applicable aux agents du GECT, tel qu'exposé dans les annexes 1 et 2 ci-jointes, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- Décide de réviser le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel qu'exposé dans l'annexe 3 ci-jointe, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour l'ensemble des cadres d'emplois du GECT,
- Décide que l'évolution des montants maximums (plafonds) d'IFSE s'effectuera au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services de l'Etat,
- Valide l'inscription de la dépense au budget supplémentaire 2021 et sur les exercices suivants au chapitre 64131.

**ADOPTÉE**

\* \*  
\*

### **Délibération n°09/2021 - Compte administratif et compte de gestion 2020**

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- Approuve les chiffres du compte administratif du GECT pour 2020 ainsi que les chiffres du compte de gestion de Monsieur le Payeur ;
- Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 du GECT de manière suivante :
  - pour la section de fonctionnement :  
315.550,95 € au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du GECT
  - pour la section d'investissement :  
14.705,72 € au chapitre 001 « Résultat d'investissement reporté » du GECT.

**ADOPTÉE**

\* \*  
\*

### **Délibération n°10/2021 - Budget supplémentaire 2021 et DM1**

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- Approuve le projet de budget supplémentaire et de DM1 pour 2021 qui s'élève en dépenses et en recettes à 1.313.703,43 € ;

- Approuve le remboursement dans le cadre de la convention de la mission INFOBEST PAMINA 2018-2020 à hauteur de 1.771,26 € pour l'Etat français, 1.771,26 € pour le Land du Bade-Wurtemberg et 1.771,26 € pour le Land de Rhénanie-Palatinat.

**ADOPTÉE**

\* \*  
\*

**Délibération n°11/2021 - Rapport d'activités 2020 de l'Eurodistrict PAMINA**

Après en avoir délibérée, l'Assemblée prend acte du rapport d'activités 2020.

**ADOPTÉE**

\* \*  
\*

**Délibération n°12/2021 - Rapport d'activités 2020 de la mission INFOBEST PAMINA**

Sur proposition du Président, l'Assemblée prend acte du rapport annuel 2020 de la mission INFOBEST PAMINA.

**ADOPTÉE**

\* \*  
\*